



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

commémorations

Question écrite n° 27181

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants quelles sont les dates officielles de commémoration des combats de la guerre de 1870 et quelles sont les cérémonies organisées dans ce cadre par l'Etat et les collectivités territoriales dans la capitale et sur les lieux des combats.

Texte de la réponse

Il n'existe pas, dans le calendrier commémoratif français de date officielle de commémoration des combats de la guerre de 1870. Au lendemain de la guerre franco-allemande, la République n'a certainement pas cru devoir officialiser la défaite de nos armes et la perte de nos départements de l'Est. Cette tragédie et le traumatisme qu'elle a provoqué n'ont jamais empêché la France de rendre à ceux qui sont tombés pour elle l'hommage dû à leur courage malheureux. C'est ainsi que les nécropoles et cimetières militaires de la guerre franco-allemande sont toujours entretenus comme il convient. Par ailleurs, il faut rappeler que la délégation à la mémoire et à l'information historique du secrétariat d'Etat à la défense chargé des anciens combattants a contribué à la réalisation d'un muséoguide de la guerre de 1870-1871 et, en 1996, a édité un dépliant sur ce même conflit. Enfin, pour commémorer le 130e anniversaire de la bataille de Champigny, le département ministériel prévoit, l'an prochain, une cérémonie du souvenir sur les lieux de ce combat.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27181

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mars 1999, page 1643

Réponse publiée le : 1er novembre 1999, page 6292